



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

## PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                              |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Référence du dossier : <b>PC08405422F0088M03</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                              |
| <b>Demande du :</b>                              | 25/06/2026 - affichée en Mairie le : 29/06/2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Destination : Habitation     |
| <b>Par :</b>                                     | Monsieur MARTINEZ Scott                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | SP créée : 44 m <sup>2</sup> |
| <b>Demeurant à :</b>                             | 130 Avenue des Ferrailles<br>84800 L'ISLE SUR LA SORGUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                              |
| <b>Pour des travaux de :</b>                     | Initial : Construction d'un local annexe clos de 30m <sup>2</sup> .<br>Modificatif 1 : Transformation du garage attenant à la maison en buanderie (18m <sup>2</sup> ), d'un abri de jardin en bureau de 26m <sup>2</sup> et ajout d'un garage de 29m <sup>2</sup> .<br>Modificatif 2 : Suppression de la porte fenêtre pour une fenêtre panoramique dans la buanderie. Pose d'une baie vitrée à la place de la fenêtre dans le bureau.<br>Modification 3 : Modification de l'implantation de la façade Sud du garage et du bureau sans modification de la surface du bâtiment mais avec harmonisation de la façade (arase et génoise). |                              |
| <b>Sur un terrain sis :</b>                      | 130 Avenue Les Ferailles 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastéré : CL-0428, CL-0429, CL-0431, CL-0434                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                              |

### Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025, modifié le 30/06/2026.

Vu le permis de construire initial en date du 15/11/2022, son premier permis de construire modificatif 084 054 22 F0088-M01 du 16/12/2025, et le deuxième 084 054 22F 0088-M02 du 10/03/2026,

Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,

Vu le porté à connaissance du Plan de prévention des risques inondation du Coulon/Calavon en date du 28/03/2019 Aléa résiduel,

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu la Déclaration d'Ouverture de Chantier en date du 24/07/2025,

Considérant que l'emprise au sol des bâtiments reste inchangée et inférieure à 30% de la surface du terrain d'assiette du projet,

Considérant un espace vert représentant plus de 30% de la surface du terrain d'assiette,

Considérant l'existence d'un plancher refuge à une côte supérieure à la côte de référence de 0.50m dans la partie garage de plus de 25m<sup>2</sup> et dans le bureau, à créer,

Considérant une noue d'une capacité suffisante et répondant au schéma directeur d'assainissement pluvial,

### ARRETE

**ARTICLE UNIQUE** : le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Les nouveaux plans ci-annexés annulent et remplacent ceux du permis d'origine susvisé. Les prescriptions contenues dans l'autorisation initiale demeurent inchangées de même que la durée de validité de l'autorisation initiale qui est fixée à trois ans à compter du 15/11/2022.

Décision exécutoire le

30 JUL 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Florence CHAMBON

28 JUL 2026



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R-424-12 du Code de l'Urbanisme.*  
*Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

---

## **INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

### **INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
- **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **trois ans** à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** :  
Le délai d'introduction d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme est d'un mois. Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet.  
Le délai de recours contentieux contre une décision mentionnée au premier alinéa n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. »
- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.